

non distribué. On a aussi apporté des changements à l'égard de la loi sur la taxe d'accise en ajoutant aux articles soustraits à la taxe de vente la crème glacée et les boissons à base de lait frais. Les achats faits par certaines institutions s'occupant des orphelins et des invalides ont été également exemptés de taxe et la taxe d'accise de 5 p. 100 sur le savon de toilette a été abolie.

Le budget présenté en mars 1950 a marqué la fin d'un des stades de financement de l'après-guerre. Les dépenses spéciales de démobilisation et de transition étaient presque terminées, mais le gouvernement avait à faire face à des charges fixes très élevées relativement à l'intérêt couru sur la dette publique, à la défense nationale et à la sécurité sociale. Le ministre des Finances a souligné qu'il fallait s'attendre, pour des années encore, à des prévisions au budget des dépenses de l'ordre de 2,400 millions de dollars. Par ailleurs, les impôts avaient été réduits sensiblement en comparaison du temps de guerre et les recettes prévisibles pour les années à venir semblaient à peine suffisantes pour faire face aux dépenses. Cependant, la guerre, en éclatant en Corée (juin 1950), a modifié la situation.

En septembre 1950, le ministre des Finances a déposé de nouvelles propositions budgétaires en vue de défrayer la vive augmentation des dépenses relatives à la défense et de faire face à l'activité économique et aux pressions inflationnistes qui avaient beaucoup augmenté après le début des hostilités en Corée. Afin de continuer le plan d'acquiescement au fur et à mesure, certaines taxes ont été majorées pour couvrir les dépenses accrues de défense. L'impôt sur le revenu des sociétés a été augmenté de 10 p. 100 à 15 p. 100 sur la première tranche de \$10,000 de bénéfices et de 33 p. 100 à 38 p. 100 sur les bénéfices en excédent de \$10,000. Les taxes sur les boissons alcooliques ont été augmentées en portant de \$11 à \$12 par gallon la taxe sur les spiritueux et de 16 cents à 21 cents la livre la taxe sur le malt. En ce qui avait trait aux taxes d'accise, tous les articles antérieurement frappés d'un impôt de 10 p. 100 devenaient imposables au taux de 15 p. 100 et un nouvel impôt de 30 p. 100 visait les eaux gazeuses, les bonbons et la gomme à mâcher.

En dépit de ces nouvelles taxes et de l'augmentation des recettes découlant de la hausse des prix et de la plus grande activité économique, on prévoyait que les recettes de 1950-1951 atteindraient un niveau à peine suffisant à couvrir les dépenses. Toutefois, l'effet des pressions inflationnistes a été plus prononcé qu'on ne l'avait cru et les recettes, de l'ordre de 3,113 millions de dollars, ont déclassé les dépenses de 2,901 millions pour donner un surplus de 212 millions pour l'exercice.

Le budget de 1951-1952*, présenté au Parlement en avril 1951, signalait la nécessité de trouver des recettes supplémentaires au montant de 375 millions de dollars. Il a donc fallu imposer une surtaxe de défense de 20 p. 100 aux revenus personnels et aux revenus des sociétés. Parce qu'elle ne pouvait être déduite des salaires et traitements qu'à compter du 1^{er} juillet 1951, la surtaxe sur le revenu personnel a été prélevée à concurrence de 10 p. 100 du revenu total en 1951. Pour les sociétés, la surtaxe a été appliquée seulement aux bénéfices en excédent de \$10,000, ce qui a porté la taxe sur ces bénéfices à 45.6 p. 100. D'autres recettes ont été tirées de l'impôt sur le revenu des sociétés en vertu d'une disposition destinée à combattre les pressions inflationnistes en différant de quatre ans les allocations au titre d'immobilisation relativement à certains actifs immobilisés acquis après le 10 avril 1951. La taxe sur les cigarettes a été augmentée de \$1.50 par mille et celle sur le tabac ouvré, de 48 cents la livre; toutefois, l'augmentation de cette dernière

* Des exemplaires du budget de 1951-1952 sont fournis sur demande par le ministère des Finances Ottawa, Ont.